

COMMUNE DE PENTHALAZ



PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2019-29 relatif à l'achat d'une balayeuse Bucher

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,



PREAMBULE

De nombreux travaux d'aménagements routiers et urbains ont été récemment réalisés, ou sont en cours de l'être, au sein du village. Il s'agit principalement et, sans être exhaustif, de la partie historique du village, de la route de la Gare, de la route de Lausanne et de la route de Cossonay. La Municipalité tient à ce que ces améliorations, qui représentent aussi un embellissement de notre commune, soient pérennes. Des remarques dans ce sens sont régulièrement émises autant par des membres de votre Conseil communal que par la population.

OBJET DU PREAVIS

Jusqu'en 2018, un montant annuel de CHF 15'000.- était inscrit au budget pour le balayage des voies de notre commune. Un montant de CHF 10'000.- figure au budget 2019. Cette tâche est réalisée par une entreprise externe à la Commune, en l'occurrence CBC ça balaie.com à Boussens. Le balayage complet des routes et des trottoirs du territoire communal nécessite environ 25 heures de travail. Le budget actuel ne nous permet de mandater l'entreprise CBC que trois fois par année, ce qui est jugé nettement insuffisant. C'est pourquoi la Municipalité envisage l'acquisition d'une balayeuse qui permettrait de rendre le cadre de vie plus agréable, sans toutefois utiliser de manière dispendieuse les deniers publics.

OFFRES

La Municipalité a demandé deux offres : la 1^{ère} à l'entreprise Bucher Municipal GmbH à Niederweningen et la 2^{ème} à l'entreprise Aebi & Co AG à Hochdorf. Elle a retenu l'offre de l'entreprise Bucher Municipal GmbH en raison d'un coût inférieur de CHF 10'000 .— environ, mais aussi pour des raisons techniques.

PARTICULARITES TECHNIQUES

Le modèle retenu est une version articulée disposant d'une grande maniabilité et permettant de traiter aussi bien les routes, les trottoirs que les places ;

Un dispositif de type Kärcher est intégré et permet de nettoyer des endroits particuliers et même difficiles d'accès, par exemple : escaliers, passerelles, passages piétons inférieur de la route de Lausanne, blocs ralentisseurs, etc. ;

Equipement d'un bras intégrant un balai dés herbant ;

Aspirateur à feuilles intégré ;

Travaux possibles aussi par mauvais temps, sauf en cas de neige ;

La buse d'aspiration est disposée dans le sens de la marche ce qui garantit un nettoyage précis et complet ;

Elle dispose d'une grande autonomie en eau avec un recyclage à l'interne. La capacité de la benne pour les déchets est de 2m³ ;

Le véhicule est équipé d'un moteur diesel puissant et écologique. De nombreux paramètres écologiques sont mis en avant par le constructeur, telles qu'une certification sur les émissions de gaz d'échappement, une nuisance sonore faible en fonction du type de balayage, ou une réduction automatique de la puissance du moteur en fonction des circonstances. D'autres points sont décrits dans la fiche technique.

FINANCEMENT ET CHARGES ANNUELLES

Le coût de cet investissement est de CHF 156'000.- TTC.

Nous vous proposons de financer cet achat par la trésorerie courante.

Le fonds de réserve disposant d'un montant suffisant, il est prévu de prélever CHF 100'000.- et d'amortir le solde, soit CHF 56'000.- en 8 ans. La durée de vie d'un tel véhicule est, selon le constructeur, estimée à environ 10 ans. Ceci est confirmé par les villes de Zürich et de Lausanne.

Les charges annuelles seront les suivantes :

Libellé	Montant
Administratifs, assurances, taxes et services	5'000.00
Matériel de rechange, brosses	1'000.00
Carburant	4'250.00
Elimination des déchets	6'250.00
Amortissement	7'000.00
Total	23'500.00

Cette charge annuelle est légèrement supérieure à celle prévue jusqu'à ce jour. Néanmoins, cette acquisition représente des avantages non négligeables.

AVANTAGES

- ✓ Fréquence des nettoyages nettement améliorée, toutes les deux à trois semaines ;
- ✓ Amélioration du cadre de vie de notre commune ;
- ✓ Des nettoyages fréquents contribuent à l'éradication des mauvaises herbes, ce que nous ne pouvons plus traiter chimiquement ;
- ✓ Technique de nettoyage plus performante que le balai ou la souffleuse ;
- ✓ Disponibilité immédiate en cas de nécessité, soit par exemple, la perte partielle du chargement d'un camion de chantier ;
- ✓ Intégration de cette tâche au sein des services extérieurs et optimisation des heures dévolues à l'ensemble des travaux.



CONCLUSIONS

La Municipalité est convaincue que l'acquisition de ce véhicule est un moyen adéquat pour faire face aux buts fixés, soit un suivi sur le long terme en matière de propreté, de salubrité et d'embellissement de notre commune, et vous prie de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2019-29, entendu le rapport de la commission des finances et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

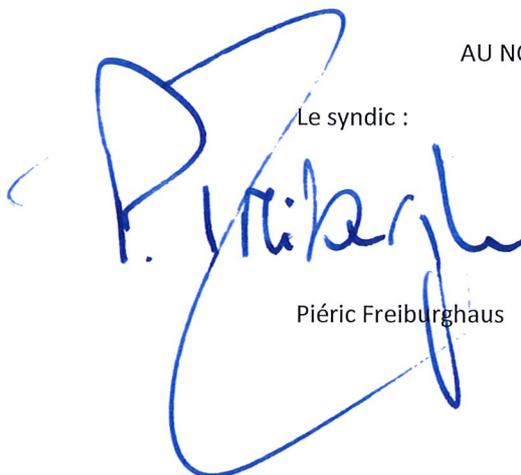
décide

1. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 156'000.00 TTC ;
2. De financer cet investissement par la trésorerie courante ;
3. D'amortir le montant de la manière suivante :
 - a. Prélèvement sur le fonds pour renouvellement véhicules (9.281.431) : CHF100'000.00
 - b. Amortissement du solde net en 8 ans à raison de maximum CHF 7'000.00 par année.

Adopté par la Municipalité en séance du 04.02 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

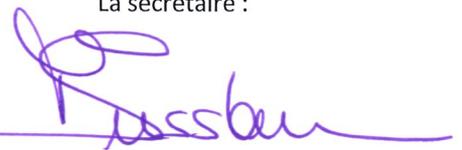
Le syndic :



Piéric Freiburghaus



La secrétaire :



Sylvie Nussbaum

Municipal à convoquer : Yvan Rochat